

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/04/2021

Type de Réunion	Conseil Municipal
Date	13/04/2021
Ordre du Jour	<ul style="list-style-type: none"><li>- Approbation du CA 2020 et du compte de Gestion 2020</li><li>- Affectation de résultat</li><li>- Vote des taux</li><li>- Vote des subventions aux associations 2021</li><li>- Vote du Budget principal 2021</li><li>- Plan de financement Maison Familiale</li><li>- Recrutement de personnel</li><li>- Questions diverses</li></ul>

Personnes Conviées		Présent
BALADINE	Dominique	x
BARASC	Eliane	X
BESOMBES	Yvon	X
BOUSQUET	Sandrine	X
CAP	Daniel	X
CONDUCHE	Christelle	X
CONDUCHE	Prescillia	EXCUSEE
MAILLET	Juliette	X
ROBERT	Marylène	X
SOULA	Laurie	X

Procuration : CONDUCHE Prescillia à BOUSQUET Sandrine

Secrétaire de séance : DELLA-TORRE Céline

Nombre total de représentants siégeant au Conseil : 10

Nombre de Présents : 9

Le quorum est donc atteint, le Conseil peut valablement délibérer

## **I. APPROBATION DU C.A 2020**

*Voir document de séance.*

Après avoir présenté le Compte administratif de l'Année 2020, la 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire, Madame BOUSQUET Sandrine a procédé à la délibération.

Après en avoir délibéré les membres du conseil à l'unanimité sauf un (abstention du Maire réglementaire) ont approuvés le compte administratif présenté.

## **II. POINT 2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION**

Le compte de gestion remis par la Trésorerie est en concordance avec le compte administratif.

En conséquence et après en avoir délibéré les membres du conseil à l'unanimité ont approuvés le compte de gestion 2020.

### III. POINT 3 : VOTE DES TAUX

Le Maire a présenté aux membres du Conseil le montant des taux pour le foncier de la commune de St Just

- 37.82% pour le foncier bâti
- 102.72% pour le foncier non bâti

Le Conseil à l'unanimité des membres présents valide les taux pour 2021.

### IV. POINT 4 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Un montant de 8 000 € est prévu au budget pour les associations suivantes :

- ADMR 700 €
- APE ST MARTIAL 400 €
- LES AMIS DE LA FONTANELLE 100 €
- CHASSEURS PROPRIETAIRES 0 €
- CLUB DU 3<sup>ème</sup> AGE 1 000 €
- COMITE DES FETES 1 000 € (pour rappel la subvention de 2020 qui avait été voté et validé n'a pas été versée elle sera donc régularisée cette année)
- COMITE JUMELAGE 0 €
- ASSOCIATION ETRE 0€
- FESTIVAL DEBRANCHE 0€
- AMF 100 €
- ANTENNE SOLIDARITE (aide à l'insertion professionnelle) 200 €
- DIVERS 3 400 €

Malgré les explications du Maire sur l'utilité de la subvention, le conseil ne souhaite pas octroyer une subvention à l'association chasseurs propriétaires (7 voix contre et 3 pour)

Le Conseil valide ces montants pour 2021 et accepte la régularisation pour le Comité des fêtes de St Just.

### V. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur le Maire présente le fonctionnement du budget 2021 qui se résume ainsi :

- Chapitre 011 charges à caractère général : 113 700.00 €
  - Chapitre 012 charges de personnel : 75 700.00 €
  - Chapitre 014 atténuation de charges : 60 000.00 €
  - Chapitre 65 autres charges gestion courante : 57 110.00 €
  - Chapitre 68 dotations aux amortissements : 36 457.00 €
  - Virement à la section d'investissement : 250 881.92 €
- SOIT UN TOTAL PREVISIONNEL DE 593 848.92 € pour les dépenses de fonctionnement**
- Les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :
- Chapitre 64 remboursement rémunération personnel : 5 000.00 €
  - Chapitre 70 produits de services : 4 800.00 €
  - Chapitre 73 impôts et taxes : 105 000.00 €
  - Chapitre 74 dotations et participations : 137 070.00 €
  - Chapitre 75 autres produits : 15 500.00 €
  - Résultat reporté : 326 478.92 €

**SOIT UN TOTAL PREVISIONNEL DE 593 848.92 € pour les recettes de fonctionnement**

Madame BOUSQUET Sandrine 1<sup>ère</sup> adjointe présente l'investissement qui se résume ainsi :

- Déficit reporté : 72 862.46 €
- Emprunt : la 1<sup>ère</sup> échéance du prêt effectué auprès de la MSA à 0% ne sera effective qu'en 2022.
- Chapitre 16 :           Cautions 500.00 € (locatif)  
                                  Participation SIEDA 40 000.00 €
- Chapitre 23 : programme en cours

OP N°13	Enfouissement réseaux	40 000.00 €
OP N°080	Voirie Rurale	20 000.00 €
OP N°112	TX Logement locatif	80 000.00 €
OP N°116	Travaux mairie	20 000.00 €
OP N°122	Achat matériel	30 000.00 €
OP N°13	Retable Eglise ST JUST	
OP N°136	Maison Familiale	272 737.92 € (590 000€ RAR) 862 737.92€
OP N°137	Eglise St Jean	80 000.00 €
OP N°138	Signalitiques	10 000.00 €

**Soit un total pour ces opérations : 1 142 737 .92 €**

- Chapitre 020 dépenses imprévues : 80 000.00 €

**SOIT UN TOTAL PREVISIONNEL DE 1 336 100.38 € pour les dépenses d'investissement**

Les dépenses seront équilibrées par les recettes comme suit :

Subventions attendues : 547 956.00 € (dont 275 600€ RAR)

Prêt MSA : 150 000.00 €

Virement de la section de fonctionnement : 250 881.92 €

Affectation de résultat 2020 : 387 262.46 €

**SOIT UN TOTAL PREVISIONNEL DE 1 336 100.38 € pour les recettes d'investissement**

Le budget ainsi présenté est voté à l'unanimité des membres présents.

## VI. PLAN DE FINANCEMENT

Il convient de prendre une délibération concernant le programme de la maison familiale pour la communauté des communes Pays Ségali afin de percevoir l'attribution du fonds concours.

Les montants exacts n'étant pas présentés le Conseil décide de ne pas délibérer, cette délibération sera remise à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil.

De même que pour les travaux de l'église ST Jean une délibération a déjà été prise il conviendra de la modifier.

## **VII. RECRUTEMENT DE PERSONNEL**

MME BARASC Eliane a quitté la séance pour raison personnelle, elle n'a donc pas pris part à cette délibération.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération concernant le recrutement de personnel pour assurer les horaires d'ouverture au public dans la semaine.

M. CAP Daniel signale à M. le Maire qu'il serait bon que le conseil soit consulté pour les éventuels recrutements.

Le Conseil présent (9) vote ainsi : 5 abstentions et 4 pour

Le nombre de personnes qui se sont abstenues pour ce vote ne sont pas comptabilisées dans les suffrages exprimés (article L.2121.-20 du code des CGCT)

Nombre de suffrage exprimé 4

Majorité absolue : 3

La délibération est adoptée.

Ce vote permet ainsi de régulariser l'embauche temporaire de MME DELLA-TORRE Céline qui assure l'administratif le samedi matin (heure non ouverte au public).

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES**

Interrogation de MME CONDUCHÉ Christelle à Monsieur le Maire concernant l'emplacement d'une borne électrique prévu près de la salle des fêtes qui serait en fait déplacé vers la mairie.

Le maire n'a pas donné d'avis de changement de cette borne, il convient de voir avec la Communauté des Communes afin d'éclaircir cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h05.